

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00092
Numéro SIREN : 827 611 708
Nom ou dénomination : 4S PREVENTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002988

4S PREVENTION

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros

Siège social : 129 rue de PARIS

76600 LE HAVRE

827 611 708 RCS LE HAVRE

DECISION DE L'AG DU 14 MARS 2022

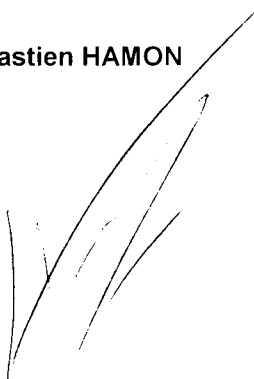
- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

Conformément à la loi et à nos statuts, il est proposé d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Bénéfice comptable.....	130.181.07 €
Au poste « autres réserves ».....	50.181.07 €
Le solde en distribution de dividendes pour	80.000,00 €

Le Président

Sébastien HAMON



4S PREVENTION

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 129 rue de PARIS
76600 LE HAVRE
827 611 708 RCS LE HAVRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 14 MARS 2022

Le 14 mars 2022, à 18h00, les associés de la société 4S PREVENTION (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la Société, sur convocation du président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien HAMON, président.

Est scrutateur de l'assemblée Monsieur Michel LE BELLEGO.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire : Madame Céline PICARD.

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée à 2.000 actions sur les 2.000 formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés les documents suivants :

- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport du président.
- Le texte des projets de résolutions.
- La feuille de présence.

Le président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.
- Approbation des comptes et des conventions.
- Affectation des résultats.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du président. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice écoulé faisant apparaître 120.880.88 euros de bénéfices, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

L'assemblée générale des associés constate l'absence de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du code général des impôts.



L'assemblée générale des associés, approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président et le directeur général au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de la gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après en avoir entendu la lecture, approuve les termes du rapport spécial relatifs aux conventions visées par les dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce, qui ont reçues exécution au cours de l'exercice écoulé.

Pour mémoire, un bail conclu entre la société 4S Prévention et la SCI Immobilière CTC Normandie est toujours en vigueur, avec un loyer annuel de 12000 euros plus 2400 euros de charges (foncier et charges).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, sur proposition du président, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Bénéfice comptable.....	130.181.07 €
Au poste « autres réserves ».....	50.181.07 €
Le solde de.....	80.000,00 €

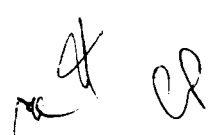
est distribué aux associés au prorata de leur droits à titre de dividendes, de sorte que le dividende distribué pour chaque action s'élève à 40 euros.

Ce dividende sera payé au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les revenus ainsi distribués sont éligibles à l'abattement de 40%.

L'assemblée générale des associés reconnaît, en outre que pour mémoire, les montants de dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, éligibles ou non à l'abattement de 40%, ont été les suivants

EXERCICE CLOS	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%
31/12/2018	40.000 € (soit 20 euros par action)
31/12/2019	36.000 € (soit 18 euros par action)
31/12/2020	65.000 € (soit 32.50 euros par action)



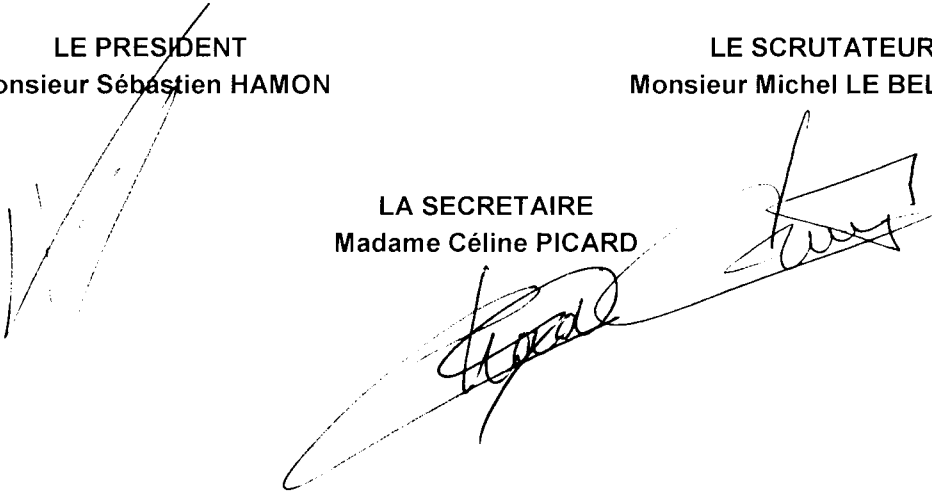
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT
Monsieur Sébastien HAMON

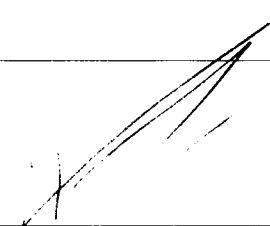
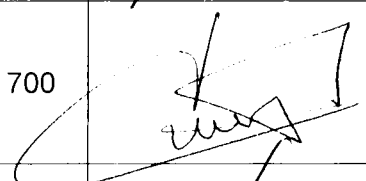
LE SCRUTATEUR
Monsieur Michel LE BELLEGO

LA SECRETAIRE
Madame Céline PICARD

The image shows three handwritten signatures. The first signature, on the left, is for the President, Monsieur Sébastien Hamon. The second signature, in the center, is for the Secretary, Madame Céline Picard. The third signature, on the right, is for the Scrutator, Monsieur Michel Le Bellego. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized.

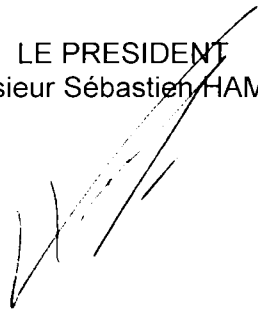
4S PREVENTION
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 129 rue de Paris
76600 Le Havre
827 611 708 RCS LE HAVRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2022
FEUILLE DE PRESENCE

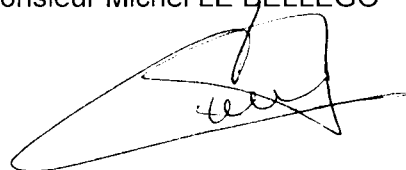
N° d'ordre	NOM, Prénom et domicile des associés ou des mandataires	NOMBRE DE			Signature des membres présents ou des mandataires ou mention : Vote par Correspondance
		Mandats	Actions	Voix	
1	Monsieur Sébastien HAMON 4 avenue Jean PREVOST 76290 MONTIVILLIERS		700	700	
2	Monsieur Michel LE BELLEGO 12 rue Géricault 76600 Le Havre		700	700	
3	Madame Céline PICARD 4 avenue Jean PREVOST 76290 Montivilliers		300	300	
4	Monsieur Louis-Philippe BICHON 1 rue de la Marzelle de Grillaud 44100 NANTES		300	300	
TOTAL			2.000	2.000	

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir et 0 formulaire de vote par correspondance, arrêtée à 4 associés présents ou représentés, possédant ensemble 2.000 actions.

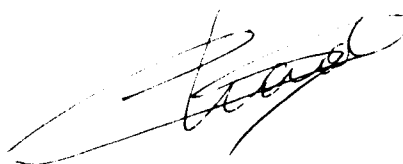
LE PRESIDENT
Monsieur Sébastien HAMON



LE SCRUTATEUR
Monsieur Michel LE BELLEGO



LA SECRETAIRE
Madame Céline PICARD



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 4S PREVENTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>129 RUE DE PARIS 76600 LE HAVRE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>82761170800013</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
AC 111-IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 402	10 088	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	31 000		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 608	6 702	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	153	153	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 000	2 000	
TOTAL (II)		BJ	70 952	BK	52 010	18 942	
AC 112-CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	159 443	159 443	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 484	2 484	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	60 344	60 344	
		Disponibilités	CF	CG	154 864	154 864	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 477	3 477	
TOTAL (III)		CJ	CK	380 612	380 612		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	451 565	IA	52 010	399 554	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 4S PREVENTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐)			DG	68 393	
	Report à nouveau			DH	18 005	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	130 181	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	238 579	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (+)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	89	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	25 241	
	Dettes fiscales et sociales			DY	135 645	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	160 975		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	399 554		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	160 975	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS 4S PREVENTION 129 RUE DE PARIS 76600 LE HAVRE			Mél : sandie.potier@cabinetcastel.fr		
SIRET 8 2 7 6 1 1 7 0 8 0 0 0 1 3			Ancienne adresse en cas de changement :		
Adresse du principal établissement :					

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		

B ACTIVITE					
Activités exercées			Activités de santé humaine non classées		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		133 843	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUID), art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formule n°2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom / Adresse ⁰¹		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
TALLENZ CASTEL EXPERTISE 24 Rue Maréchal Gallieni 76600 LE HAVRE			Tél : 0235192585		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 09/05/22 Lieu : LE HAVRE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : Président Sébastien HAMON		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVL.T de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 129 RUE DE PARIS 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 827611708000013		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
AC 111 IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	17 490 7 402 10 088	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	31 000 31 000	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 310 13 608 6 702	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	153 153
			Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 000 2 000
			TOTAL (II)	BJ	BK	70 952 52 010 18 942
AC 112 CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	159 443 159 443	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 484 2 484	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	60 344 60 344	
		Disponibilités	CF	CG	154 864 154 864	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 477 3 477	
		TOTAL (III)	CJ	CK	380 612 380 612	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	451 565 52 010 399 554		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise			SAS 4S PREVENTION		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)				DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)				DG	68 393
	Report à nouveau				DH	18 005
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	130 181
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DI	238 579
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
	Avances conditionnées				DN	
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	89
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	25 241
	Dettes fiscales et sociales				DY	135 645
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	160 975	
Ecart de conversion passif *				TOTAL (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	399 554	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	160 975	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 4S PREVENTION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	43 945	KE		KE	4 545	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO	
		Installations gales, agenets*, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 000	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	11 498	LC		LD	5 812	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	14 498	LO		LP	5 812	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	153	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 000	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	2 153	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	60 595	OH		OJ	10 357		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	48 490	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	3 000	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	17 310	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NE		
	TOTAL III		IY		NG		NH	20 310	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	153	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2F		2F	2 000	2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK	2 153	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK		ØL	70 952	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 4S PREVENTION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	32 942	PF	5 460	PG		PH	38 402		
TOTAL I		RK	32 942	RM	5 460	RN		RO	38 402		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PI		PU			
	Inst.général, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 218	QE	600	QF		QG	2 818		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 296	QM	1 494	QN		QO	10 790		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	11 514	QV	2 094	QW		QX	13 608		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	44 456	OP	7 554	OQ		OR	52 010		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW+NY)	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		SAS 4S PREVENTION		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS 4S PREVENTION										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	2 000	UV		UW	2 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	159 443		159 443						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 817		1 817						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	667		667						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
Charges constatées d'avance			VS	3 477		3 477							
TOTAUX			VT	167 404	VU	165 404	VV	2 000					
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	89		89							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	25 241		25 241							
Personnel et comptes rattachés			8C	81 224		81 224							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	27 040		27 040							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 762		8 762							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 716		15 716							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 903		2 903							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	160 975	VZ	160 975							
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		11 ☐ Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2021	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		130 181
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du C.G.I.))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du C.G.I.)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du C.G.I.*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7		41 186
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du C.G.I.		1,7	K7			
Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
							WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	1 490
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR	172 857
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régimes particuliers impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire		2A		XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :		des produits nets de participation							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du C.G.I.)						ZX			
Mesures d'atténuation sur le bénéfice et exonérations *	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Avantages sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	I,2	J.E.I. (art. 44 septies A)	I,5	XF	
				S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies bis)	PA		
Z.E.U.I. (art. 44 octies A)			OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies I)		YH			XG	894
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YJ							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		894	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		171 963	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		171 963	
						XO			

Désignation de l'entreprise <u>SAS 4S PREVENTION</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	33 715
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 4S PREVENTION</u>												Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	18 005			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB	18 005		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	86 931				Dividendes		ZD	86 930		
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions		ZE			
									Report à nouveau		ZF			
	TOTAL I			OF	104 935				(NB : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	104 935	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7			)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DE LAIS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEN	- Sous-traitance										YT	241 993		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			)	XQ	22 946		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	9 857		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES			)	ST	56 535		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	331 330		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	683		
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			)	9Z	3 235		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	3 918		
											YY	190 781		
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée										YZ	13 829		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													
	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)										ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			
	- Numéro de centre agréé *						XP							
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-GI-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										ZR			
RÉGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA				Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
							Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.		JD				Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO			
						Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						
			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à IIS

② Entreprises soumises à IIR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-N01-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 4S PREVENTION</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 4S PREVENTION															Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2021										et clos le : 31/12/2021					Durée en nombre de mois 1 2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :															YP		10		
Dont apprentis															YF				
Dont handicapés															YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		964 025		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT				
TOTAL 1															OX		964 025		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		1 771		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE				
Subventions d'exploitation reçues															OF		3 333		
Variation positive des stocks															OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT				
TOTAL 2															OM		5 104		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																			
Achats															ON		249 466		
Variation négative des stocks															OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		61 319		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		294		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY				
TOTAL 3															OJ		311 078		
IV - Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		658 051		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DIE).															SA		658 051		
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DIE.																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		964 025		
Effectifs au sens de la CVAE *															EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX				
Période de référence															GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1		
Date de cessation															HR		/ / / / / / / /		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.																			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																			



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 2 7 6 1 1 7 0 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 4S PREVENTION

ADRESSE (voie)

129 RUE DE PARIS

CODE POSTAL

76600

VILLE

LE HAVRE

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

BICHON

Prénom(s)

Louis Philippe

Nom marital

% de détention

15,0000

Nb de parts ou actions

300,00

Naissance :

Date

18 11 1964

N° Département

49

Commune

ANGERS

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

Rue de la Marzelle de Grillaud

Code Postal

44100

Commune

NANTES

Pays

France

Titre (2)

MR

Nom patronymique

HAMON

Prénom(s)

Sebastien

Nom marital

% de détention

35,0000

Nb de parts ou actions

700,00

Naissance :

Date

03 02 1973

N° Département

14

Commune

CAEN

Pays

France

Adresse :

N°

4

Voie

Avenue Jean Prévost

Code Postal

76290

Commune

MONTIVILLIERS

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2022

2	2
---	---

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.)
(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 2 7 6 1 1 7 0 8 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 4S PREVENTION

ADRESSE (voie)

129 RUE DE PARIS

CODE POSTAL

76600

VILLE

LE HAVRE

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE BELLEGO Prénom(s) : Michel

Nom marital % de détention 35,0000 Nb de parts ou actions 700,00

Naissance : Date 29/09/1962 N° Département 56 Commune PONTIVY Pays France

Adresse : N° 12 Voie RUE GERICAULT

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays France

Titre (2) MELLE Nom patronymique PICARD Prénom(s) : Céline

Nom marital PICARD % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 300,00

Naissance : Date 13/06/1974 N° Département 95 Commune ARGENTEUIL Pays France

Adresse : N° 4 Voie Avenue Jean Prévost

Code Postal 76290 Commune MONTIVILLIERS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'Économie et des Finances		N° 2065 - SD 2022  N° 11084* 23 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
Exercice ouvert le 01/01/21 et clos le 31/12/21		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS 4S PREVENTION 129 RUE DE PARIS 76600 LE HAVRE		Mél : sandie.potier@cabinetcastel.fr	
SIRET 8 2 7 6 1 1 7 0 8 0 0 0 1 3		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
B ACTIVITE			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités de santé humaine non classées			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 133 843 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 % 38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
		Autres dispositifs ☐	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)			
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
Nom / Adresse			
N°			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐			
Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
TALENZ CASTEL EXPERTISE 24 Rue Maréchal Galliéri 76600 LE HAVRE			
Tél : 0235192585		Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 09/05/22 Lieu : LE HAVRE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Président Sébastien HAMON	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Copyright (Groupe ISA) 2022 ISACOMPIA

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (<i>si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle</i>)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCs, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
J	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										